

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

UFF RENDEMENT DIVERSIFIE

Rapport annuel au 29 septembre 2023

Commercialisateur : **UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

UFF Rendement Diversifié

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »), nourricier investi en parts (code ISIN : FR0007037833) de l'OPCVM Maître Rendement Diversifié M.

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
C	FR0010383422	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux souscripteurs investissant dans le cadre de programmes d'investissement dénommés "Comptes d'Investissement" et "UFF Perspective Patrimoine" commercialisés par l'Union Financière de France Banque.	762,25 euros	Pas de minimum
D	FR0007052998	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	Euro	1.000 euros		762,25 euros	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP est un fonds nourricier de l'OPCVM Maître Rendement Diversifié M. Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire : *« de réaliser, sur un horizon de placement recommandé de trois ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence : 85% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate et 15% Euro Stoxx®, en investissant sur les marchés obligataires et de façon moindre sur les marchés actions de toutes zones géographiques ».*

Sa performance pourra être inférieure à celle de l'OPCVM Maître du fait de ses frais de gestion financières propres.

Indicateur de référence

Le type de gestion du FCP nourricier s'apprécie au travers de celui de l'OPCVM Maître.

L'indicateur de référence de l'OPCVM Maître est l'indice composite suivant (cours de clôture, coupons/dividendes réinvestis) :

- 85% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate : cet indice obligataire est composé des emprunts d'émetteurs privés de la catégorie « Investment Grade » émis en euro. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.
- 15% Euro Stoxx® : cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro, libellé en euro, présentes dans l'indice Stoxx 600. Il est calculé quotidiennement et publié par la société Stoxx Limited.

L'OPCVM Maître est géré activement. La composition de l'OPCVM Maître peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

Le FCP, qui est un fonds nourricier, est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts de l'OPCVM Maître Rendement Diversifié M. Le reste du portefeuille du FCP pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de l'actif net.

Sa stratégie de gestion sera identique à celle de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire :

« La gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé, via des titres en direct et/ou par l'intermédiaire d'OPC, aux titres de créances et instruments du marché monétaire au moyen d'une poche représentant entre 70% et 100% de l'actif net.

La fourchette de sensibilité du FCP sera comprise entre -1 et +8.

Le reste du portefeuille sera exposé, via des titres en direct et/ou par l'intermédiaire d'OPC, aux actions françaises et internationales au moyen d'une poche représentant entre 0% et 30% de l'actif net. L'investissement sera réalisé soit directement en titres de capital ou titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés cotées de toutes tailles de capitalisations relevant de tous secteurs économiques.

L'exposition du portefeuille aux différentes classes d'actifs (taux, actions) sera réalisée directement via des titres en direct et/ou par l'intermédiaire d'OPC dans le respect des limites décrites ci-dessus et indirectement par des instruments financiers à termes.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence ;
- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de ses dirigeants et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

Le FCP interviendra sur toutes les zones géographiques et toutes les devises. L'exposition aux pays émergents et au risque de change sera portée dans la limite de 100% de l'actif net.

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille sera investi, entre 0% et 30% de l'actif net, dans des actions cotées françaises ou internationales et autres titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et de donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de votes est de 15% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et pourront relever de toutes tailles de capitalisation.

Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé et de toutes zones géographiques.

Ils seront libellés en euro et/ou dans toute autre devise autre que l'euro.

❖ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille sera investi, entre 0% et 100% de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 85% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Les titres détenus seront libellés en euro et/ou en toute autre devise.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Obligations puttables
- Obligations callables
- Obligations contingentes convertibles
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Le FCP pourra détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») entre 0% et 10% de l'actif net.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra également investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions.

❖ Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir jusqu'à 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	20%
FIA de droit français*	20%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	20%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

• Nature des marchés d'intervention :

- ☒ Réglementés
- ☒ Organisés
- ☒ De gré à gré

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☒ Action
- ☒ Taux
- ☒ Change
- ☒ Crédit

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage

• Nature des instruments utilisés :

- ☒ Futures
- ☒ Options
- ☒ Swaps
- ☒ Change à terme
- ☒ Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS)

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ☒ Augmentation de l'exposition au marché
- ☐ Autre stratégie

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

- Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- ☐ Arbitrage

- Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

- Nature des interventions :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus du FCP
- Autre nature

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. La société de gestion veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunt de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	10%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	1%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces opérations (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire ».

Profil de risque

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître Rendement Diversifié M à savoir :

« Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :**Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles**

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP ».

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à trois ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

03/10/2022 :

Changement charte graphique.

31/12/2022 :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI ASSET MANAGEMENT avec date d'effet au 31 décembre 2022.

01/01/2023 :

- En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, l'OPC a changé de société de gestion au profit d'Ofi Asset Management, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12 étant précisé que la nouvelle société de gestion a également changé de dénomination pour devenir « Ofi Invest Asset Management » à compter du 1er janvier 2023.
- Remplacement du DICI par un DIC PRIIPS.

01/09/2023 :

- **Mise à jour du document-type DIC PRIIPS** pour donner suite aux différentes précisions doctrinales apportées par le régulateur depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023, le document d'information clés (« DIC ») issue du règlement (UE) n° 1286/2014 dit « Règlement PRIIPS » associé à l'OPC et initialement publié par la société de gestion a été mis à jour.
- **Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'outils de gestion de la liquidité** : l'avertissement-type ci-dessous a été inséré dans le prospectus de l'OPC afin de mettre en garde les investisseurs sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles du fait de l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("gates") :

« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPC ».

Les autres caractéristiques de l'OPC demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire de l'OPC actualisée en conséquence est disponible sur le site internet : www.uff.net depuis le 1er septembre 2023.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Union Financière de France Banque

UFF Contact

32, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16 - France

Téléphone : 0 805 805 809 (service et appel gratuits)

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site internet : www.uff.net

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le FCP UFF Rendement Diversifié est nourricier de l'OPCVM Maître Rendement Diversifié M.

Contexte économique et financier

Sur les douze derniers mois, les marchés ont reflété des changements réguliers de scénarios économiques. Ces changements concernent principalement l'inflation, qui a fait son retour après une longue période de déflation. Depuis un an, cette inflation se normalise, notamment aux Etats Unis où elle est passée de 7,7% en septembre 2022 à 3% sur la fin du mois de juin 2023. En zone euro, elle a atteint 10,6% sur le début de période, avant de finalement se stabiliser autour de 5,2% un an plus tard. Néanmoins, le processus de désinflation n'est pas terminé et des problématiques subsistent. En effet, l'inflation sous-jacente reste à ce jour préoccupante notamment via la composante des services, dont la dynamique dépend de la résilience de la demande. En parallèle, et alors que les prix de l'énergie avaient reflué sur la fin d'année 2022, on note un rebond significatif des prix et principalement sur le baril de pétrole qui a augmenté de plus de 25% sur le dernier trimestre.

Face à cette forte remontée de l'inflation et afin de freiner l'économie et d'apaiser la demande, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses différents taux directeurs depuis un an, atteignant des niveaux que nous n'avions pas connus depuis de nombreuses années. Ainsi, après dix hausses consécutives, le taux de dépôt de la BCE est passé de -0,50% en juillet dernier à 4% à la fin du mois de septembre 2023. De l'autre côté de l'Atlantique, les taux directeurs de la Réserve Fédérale américaine (FED) ont suivi la même tendance et se situent dans la fourchette de 5,25%-5,50%, après une augmentation de 225 points de base (bps) au cours de la dernière année. Lors des deux dernières réunions, la FED a maintenu, comme anticipé, ces taux directeurs inchangés. Elle s'est néanmoins montrée déterminée en ne fermant pas la porte à une dernière hausse de taux sur la fin d'année 2023.

Ces importantes augmentations de taux, combinées aux problèmes persistants liés à l'inflation, ont suscité des craintes d'un atterrissage brutal de l'économie, et les discours évoquant une récession se sont multipliés. Il est toutefois indéniable que les différentes économies se sont révélées plus résilientes que prévu. Si la croissance mondiale sera probablement meilleure qu'attendue, tout en restant légèrement inférieure à 3 %, les véritables surprises se cachent dans la répartition géographique de cette croissance. Les États-Unis ne cessent de surprendre par la résilience de leur activité économique et parviennent à compenser la déception chinoise ainsi que la stagnation de l'économie européenne. De plus, la dispersion de la croissance entre les pays s'amplifie, avec l'Espagne et la France qui surperforment l'Allemagne et l'Italie, davantage pénalisées par les séquelles de la crise énergétique et plus récemment par la faiblesse chinoise.

Cependant, les effets néfastes du resserrement drastique des politiques monétaires commencent à se faire sentir dans l'économie réelle et touchent certains acteurs considérés comme "fragiles". Le secteur bancaire, ébranlé par la hausse rapide des conditions de financement, a été particulièrement secoué au mois de mars 2023, avec la faillite de la Silicon Valley Bank suivie par la chute de Crédit Suisse. Le secteur de l'immobilier peine également. La réévaluation du coût de financement de l'immobilier devrait s'étaler encore sur plusieurs trimestres, et pourrait amener une nouvelle dépréciation des prix.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont continué d'augmenter. On constate une hausse d'environ 74 points de base (bps) sur l'année, atteignant même son point haut de 4,60% à la fin du mois de septembre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la FED lors de sa dernière réunion. On observe une tendance similaire sur les taux européens. En effet, le taux allemand à 10 ans a augmenté de 73 bps sur la période. L'OAT 10 ans se situe quant à elle sur des niveaux autour de 3,40% après une augmentation de 68 bps sur l'année.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux sur l'année. Cependant, même si quelques hausses de taux se sont encore matérialisées en 2023, le segment des obligations d'entreprise semble avoir une meilleure orientation, avec des rendements plus attractifs et un positionnement intéressant en termes de couple rendement/risque.

Sur l'exercice, dans la zone euro, l'écart de rendement (spread) s'est légèrement resserré. En effet, mises à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont réduites. Nous considérons aujourd'hui les niveaux de rendement attractifs, notamment sur le segment du High Yield (HY). Les fondamentaux des entreprises restent bien orientés et les prévisions rassurantes. D'autre part, les taux de défaut ne devraient pas remonter significativement dans les prochains mois. Sur cette classe d'actifs, les spreads actuels correspondent à des niveaux de taux de défaut qui s'élèvent à 8,0 % contre 3,8 % anticipés par les agences.

Actions :

Les marchés actions ont rebondi de manière significative depuis le mois d'octobre 2022, portés par l'amélioration des perspectives économiques. Les actions internationales ont ainsi enregistré une progression de plus de 21.95% (en total return & devise locale) sur la période, tandis que l'indice S&P 500 des actions américaines a augmenté de plus de 19.5%. En Europe, les actions ont également connu un excellent début d'année, soutenues par la normalisation sur le front énergétique. Ainsi, il convient de souligner la bonne tenue des marchés européens sur la période, avec une performance annuelle d'environ +29% pour l'Eurostoxx 50 et +26.7% pour le CAC 40. La dépendance à la Chine, qui a soutenu les marchés européens en début de période, est maintenant vécue comme un désavantage, illustré par des messages plus prudents de certains industriels.

Politique de gestion

Politique d'allocation :

Sur le dernier trimestre 2022, nous étions sous-pondérés sur les actions japonaises en raison des incertitudes autour de la banque centrale japonaise jusqu'en novembre. Nous avons ensuite plutôt sous-pondéré les actions européennes compte tenu des niveaux de taux et de nos perspectives de ralentissement économique sur cette zone ; en revanche nous avons constitué des positions sur les actions chinoises (large et mid caps) en anticipation de la réouverture de l'économie suite à la politique zéro Covid. Sur la durée, nous avons neutralisé nos positions en début de trimestre puis mis en place des couvertures sur la partie longue de la courbe Euro (30 ans), compte tenu des tensions inflationnistes persistantes menant la Banque Centrale à durcir sa politique monétaire. Nous avons par ailleurs renforcé notre position à la surperformance des obligations américaines au détriment des obligations européennes, dans la perspective d'un ralentissement plus avancé aux Etats-Unis. Nous avons également mis en place une stratégie d'écartement du spread entre le BTP italien et le Bund allemand, suite au resserrement de ce spread qui nous apparaissait trop important, au vu du contexte économique et politique difficiles. Sur le crédit, nous avons conservé nos positions sur le High Yield Euro et nettement renforcé le crédit IG, afin de profiter de la compression du spread. Sur les diversifications actions, nous avons renforcé la stratégie de surperformance de l'énergie à l'approche d'un hiver où les difficultés d'approvisionnement sur le gaz pourraient se manifester s'il se montrait rigoureux. Nous avons également renforcé notre position de surperformance des petites & moyennes capitalisations américaines vs grandes capitalisations, toujours décotées. Nous avons aussi complété nos positions sur les dividendes, avec une position longue sur les dividendes versés en 2023, basés sur les résultats 2022 quasi définitifs, et une position vendeuse sur les dividendes 2024 pouvant au contraire être affectés par le ralentissement économique. Pour finir, sur les devises, nous avons initié une position long Yen contre Dollar, suite à l'intervention du Japon pour soutenir sa devise.

Au cours du premier trimestre 2023, nous avons rapidement levé nos couvertures sur les actions européennes et mis en place des stratégies optionnelles sur l'Eurostoxx 50 gagnantes si les marchés accéléraient à la hausse ou en cas de baisse. Par ailleurs, nous avons allégé de 2pts les actions chinoises, la reprise économique semblant moins forte qu'anticipé. Sur la duration, nous avons progressivement levé nos couvertures sur les taux Euro, notre scénario étant à un ralentissement de la hausse des taux de la BCE. Parallèlement, sur les taux américains, nous avons acheté des couvertures pour nous protéger d'un ralentissement plus marqué de l'activité américaine menant la FED à couper plus tôt ses taux. Sur le portage crédit, nous avons maintenu nos positions sur l'Investment Grade, renforcé celles sur le High Yield et mis en place des positions sur la dette émergente (devises fortes puis devises locales) en prévision de l'assouplissement monétaire sur cette zone. Au niveau des diversifications actions, nous avons pris nos profits sur les small & mid caps US en amont du stress bancaire régional au mois de mars. Nous avons aussi réduit de moitié le secteur de l'énergie, impacté par le ralentissement de l'économie chinoise. Enfin, la BoJ commençant à sortir de sa politique de taux zéro, nous avons mis en place une stratégie de surperformance des banques japonaises. Les stratégies sur dividendes ont été de leur côté coupées dès janvier. Sur les devises, nous avons clôturé début janvier notre position sur le Yen, et au cours du trimestre, nous avons investi sur le dollar australien contre dollar néo-zélandais, pour tirer profit du différentiel de politique monétaire entre ces deux pays.

Sur le troisième trimestre, nous avons maintenu nos positions optionnelles jusqu'en juin où nous avons préféré les substituer par des positions fermes sur l'Eurostoxx 50 et le S&P, compte tenu des bonnes nouvelles sur l'activité économique. En revanche, nous avons clôturé en fin de période nos expositions à la Chine, les espoirs de rebond s'étant dissipés. Sur la duration, nous avons repris de la duration sur les taux américains, la FED s'approchant selon nous de la fin de son resserrement monétaire. Sur les stratégies de portage crédit, nous avons commencé à prendre des profits sur les obligations Investment Grade. En termes de diversifications actions, nous avons complètement sorti l'énergie au profit d'une nouvelle position de surperformance des large cap au détriment des small & mid caps US, doublement impactées par la hausse des taux et le ralentissement économique.

Au quatrième trimestre de l'exercice, nous avons maintenu notre surexposition actions, tant sur l'Europe que sur les Etats-Unis. Sur la duration, nous avons de juillet à septembre mis en place des couvertures sur les taux japonais après que la Banque Centrale Japonaise a décidé de remonter le taux maximal des emprunts d'état. Le marché de l'emploi aux Etats-Unis demeurant dynamique, les risques de resserrement monétaire augmentant, nous avons coupé nos positions sur les taux US en fin de période. Pour autant, nous avons mis en place une stratégie de pentification sur la courbe américaine, au cas où le resserrement monétaire prendrait fin plus tôt. En Europe, nous avons ajouté de la duration sur le 10 ans britannique, l'activité économique montrant de clairs signes de faiblesse. Dans un premier temps, nous avons vendu des obligations allemandes, pour limiter la duration globale puis nous avons levé cette couverture en fin de trimestre, faisant ainsi remonter la duration. Nous avons globalement réduit nos stratégies de portage, en réduisant voire sortant certaines positions, notamment sur la dette Investment Grade. Sur les diversifications actions, nous avons sorti nos positions sur les banques nippones. Concernant les devises, nous avons initié des positions sur la couronne norvégienne contre euro, la baisse des rentrées fiscales liées au pétrole amenant à moins de pressions vendeuses sur la devise norvégienne. Enfin, pour réduire le risque global du portefeuille, nous avons acheté du dollar jusqu'à 4,5% du portefeuille, puis l'avons soldé en gains.

Poche actions :

Une fois de plus, les prévisions ont été démenties par les marchés depuis 12-18 mois. Après la plus forte hausse de taux courts enregistrée depuis l'ère Volcker, les hypothèses de ralentissement économique aux Etats-Unis étaient largement bien ancrées en ce début d'exercice. En conséquence, les perspectives de croissance de résultats des entreprises semblaient suspectes, et l'opinion générale tournait vers une correction des marchés actions développés. Seuls les marchés émergents devaient à peu près sortir leur épingle du jeu, sous l'effet d'une réouverture chinoise pleine de promesses.

La fin d'année 2022 s'est illustrée par des performances boursières directement influencées par les évolutions haussières des marchés de taux. Les valeurs technologiques et de croissance restaient sous pression, alors que les titres estampillés « value » tiraient leur épingle du jeu. La rotation stylistique démarrée fin 2021 se poursuivait donc, et permettait de combler une (petite) partie des écarts de valorisation accumulés ces dernières années. Il était d'ailleurs intéressant de constater que, une fois n'est pas coutume, les marchés européens menaient la danse des marchés développés. Mais au début du premier trimestre 2023, les marchés ont changé de régime.

D'une part, la transmission de la politique monétaire à la sphère réelle de l'économie semblait prendre beaucoup plus de temps qu'escompté. Nombre d'entreprises ont commenté tout au long de l'exercice sur le fait qu'elles ne voyaient pas de ralentissement de la demande finale, et que les consommateurs, éléments essentiels à la croissance économique dans les pays développés, répondaient toujours présents. Les excédents d'épargne accumulés post Covid, ainsi que les hausses de salaire enregistrées depuis les réouvertures des économies, ont permis aux agents économiques de maintenir leur pouvoir d'achat. Les publications de résultats du premier semestre ont plutôt incité le consensus des analystes à revoir les prévisions de résultats à la hausse, notamment aux Etats-Unis. Certes, les volumes de vente pouvaient parfois apparaître décevants, mais ils étaient plus que largement compensés par des effets prix importants. L'inflation des coûts des entrants était bien transférée aux consommateurs finaux, et les marges demeuraient résilientes. Il n'en fallait pas plus pour battre en brèche les hypothèses pessimistes de début d'année, et permettre aux marchés actions de déjouer les pronostics en s'offrant une nouvelle jambe de hausse, aidée par le positionnement très prudent des investisseurs en début d'exercice.

Mais le réel élément de surprise de l'année est venu du secteur technologique américain. L'avènement de chat GPT, et plus l'emballement au sujet de l'Intelligence Artificielle générative, a entraîné les sociétés gravitant autour de la thématique. A ce titre, le NVIDIA a largement tiré son épingle du jeu, avec un triplement de son cours de bourse, porté par une progression très impressionnante de son carnet de commandes. La contagion de la hausse à l'ensemble des plus grosses capitalisations technologiques (« the magnificent seven ! ») a permis au SP500 de poursuivre sa progression, mais avec une extrême concentration des performances au sein de l'indice. Ainsi, en fin d'exercice, l'indice américain affiche une hausse de plus de 21%, mais à laquelle participe un nombre restreint de sociétés, la moitié des composantes affichant même une performance annuelle négative.

Les marchés européens s'en tirent relativement bien en affichant une hausse annuelle proche de 20%, cela malgré un environnement économique largement moins porteur que celui rencontré aux Etats-Unis. L'économie allemande, première de la zone, est à l'arrêt, doublement pénalisée par l'héritage de la crise énergétique de 2022, et l'absence de réaccélération chinoise. Le déstockage et le phénomène de normalisation des carnets de commandes ont entraîné les indicateurs avancés comme le PMI manufacturier en territoire récessif. Toutefois, la bonne tenue de la consommation permet aux économies de la zone de ne pas sombrer et aux entreprises de tenir leurs objectifs de résultats. L'absence de déception couplée à la faible valorisation des marchés européens ont soutenu leur progression.

En termes de gestion, dans ce contexte incertain des marchés, le biais défensif du fonds a été maintenu tout au long de la période de l'exercice. Sur la partie sectorielle, quelques arbitrages ont été opérés pendant la période. Parmi eux, nous pouvons noter l'augmentation de l'exposition du portefeuille aux banques et aux utilities, avec à la fin de l'exercice une surpondération sur les deux secteurs. Alors que dans les banques, BBVA et UNICREDIT ont été préférées, au sein des utilities, secteur porté par la transition énergétique, le choix s'est porté sur E.ON, ENGIE et ENEL. Enfin, il est également intéressant de souligner la réduction de l'exposition du portefeuille au secteur de l'agro-alimentaire (prise de profit notamment sur PERNOD RICARD) et des médias (sortie d'UMG). Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par la sortie d'un poids lourd de la cote, LINDE, nous amenant à effectuer quelques arbitrages. En effet, le titre LINDE est désormais coté aux USA en dehors de notre univers d'investissement. Outre la liquidation de ce titre, les positions sur AIR LIQUIDE, TELEFONICA et LVMH ont également été réduites au bénéfice de STMICRO, SAFRAN et NOVO NORDISK et d'une nouvelle ligne sur PANDORA.

Poche taux :

Après une année particulièrement difficile et dans un contexte de normalisation des politiques monétaires face aux pressions inflationnistes, le marché du crédit a renoué avec des performances positives. Il a été soutenu par un resserrement généralisé des spreads de crédit et des niveaux de portage redevenus attractifs, ce qui a permis de plus que compenser l'impact négatif des hausses de taux.

Compte tenu du relatif appétit des investisseurs pour les actifs risqués, les obligations les moins bien notées ont eu tendance à mieux se comporter que les mieux notées, avec une surperformance des notations BBBs par rapport aux notations AA/As au sein de la catégorie Investment Grade et une surperformance des notations Bs par rapport aux notations BBs au sein du High Yield. De même, la compression des spreads a été forte entre catégories High Yield et Investment Grade et entre dettes subordonnées et dettes senior.

Nous avons conservé une construction de portefeuille relativement similaire tout au long de l'année avec, en relatif, une surexposition aux dettes subordonnées, à la catégorie de notation BBB et aux financières.

Depuis le mois de juin 2023, nous réduisons progressivement les financières subordonnées vers les tranches senior. Nous avons aussi été actifs sur les indices CDS et, via dérivés, sur la sensibilité du Fonds, profitant de la volatilité pour trouver des points d'entrée et de sortie attractifs.

Performances

Sur la période, la performance de l'OPCVM Maître a été de 6,55% contre 6,58% pour son indice de référence (85% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate et 15% Euro Stoxx®).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début (fin sept22)	VL de fin (fin sept23)
RENDMENT DIVERSIFIE M PART C/D	FR0007037833	30/09/2022	29/09/2023	6,55%	6,58%	835,42 €	879,58 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FCP nourricier a quant à elle été de 5,02% pour la part C, et de 5,01% pour la part D.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début (fin sept22)	VL de fin (fin sept23)
UFF RENDMENT DIVERSIFIE PART C	FR0010383422	30/09/2022	29/09/2023	5,02%	6,58%	121,84 €	127,95 €
UFF RENDMENT DIVERSIFIE PART D	FR0007052998	30/09/2022	29/09/2023	5,01%	6,58%	886,61 €	931,02 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
RENDEMENT DIVERSIFIE M	OPC	LU0478205379	dbxt2 EC Bd 1C	9 896 875,77	10 441 999,17
RENDEMENT DIVERSIFIE M	OPC	IE00BFNM3B99	iShares MSCI EMU ESG	10 310 930,21	9 570 214,11
RENDEMENT DIVERSIFIE M	OPC	IE00B5M4WH52	ISHR JP EM LCL	8 939 740,21	2 721 608,90
RENDEMENT DIVERSIFIE M	OPC	IE0000FCGYF9	INV SP CHI 500SWAP	6 955 146,66	6 697 415,30
RENDEMENT DIVERSIFIE M	OPC	FR0011024249	AVIVA INV.EURO CREDI		4 821 447,84
RENDEMENT DIVERSIFIE M	OPC	IE00BKT6VQ12	ISH CNY BOND EURHA	4 588 610,06	4 585 653,95
RENDEMENT DIVERSIFIE M	OPC	LU1547515053	BNPP E JPM ESG EMBI	4 535 466,53	4 501 090,48
RENDEMENT DIVERSIFIE M	OPC	IE00BKPSFD61	ISH CNY BOND \$A		4 518 761,15
RENDEMENT DIVERSIFIE M	OPC	IE00B66F4759	ISHS EUR HIG YLD C	4 369 440,84	2 066 714,92
RENDEMENT DIVERSIFIE M	OPC	FR0000985558	AVIVA INV.MON.C 4D	3 394 982,04	3 396 138,00

				MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
UFF RENDEMENT DIVERSIFIE	OPC	FR0007037833	RENDEMENT DIVER. M	724 306,54	1 498 610,20

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/rapport-de-votes_OFI-AM_03-2023_FR.pdf

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante :

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/CR-frais-d-intermediation_abeille-AM.pdf

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Contrairement à son OPCVM Maître, ce FCP ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM Maître sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 29/09/2023
- Taux : Pas de position au 29/09/2023
- Crédit : Pas de position au 29/09/2023
- Actions – CFD : Pas de position au 29/09/2023
- Commodities : Pas de position au 29/09/2023

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures / Options : Pas de position au 29/09/2023

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29/09/2023, UFF Rendement Diversifié n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Partie qualitative :

Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions réglementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

Principes

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.
2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :
 - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
 - Le complément, constitué du reste.
3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique...
4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :
 - Les objectifs fixés aux salariés ;
 - Leur contribution aux risques opérationnels ;
 - Le respect des objectifs SFDR ;
 - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
 - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

Critères

Personnel concerné	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Preneurs de risques	Dispositions relatives aux FGV • Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques. • Méthode : - o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle. - o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants.	• la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ; • l'observation de la politique de gestion des risques ; • la conformité avec les règlements internes ou externes... ; • le suivi des process de gestion. En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants : • Risques réglementaires : - o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable

	o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs. Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité : • Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier	o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés. • Risques opérationnels : - o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel. - o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC. - o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T. - o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement. • Risques fiscaux : - o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale. • Risques de durabilité : - o Respect des process extra-financier - o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats. Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle
Dirigeants	Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise : • Evolution du bénéfice d'exploitation ; • Réalisation d'objectifs stratégiques : - o croissance des actifs ; - o parts de marché ; - o amélioration du mix produit ; - o diversification produits ; - o diversifications géographique... • Respect des valeurs du groupe • Critères RSE • Image, notoriété...	Evaluation ad hoc (360 ou autre) Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.
Resp. fonctions de contrôle	Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.	Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.
Les commerciaux	Collecte ; • Evolution du chiffre d'affaires ; • Taux de pénétration ; • Réussites de campagne ; • Nouveaux clients...	

Modalités de versement

Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers	Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash. Pour les autres : Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes : • 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ; • 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)
Proportion de rémunération variable reportée	Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus). Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur
Durée de report	3 ans.
Politique de rétention / restitution (claw back)	La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois. Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.

Malus	Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori. • La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0. • La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année. • Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel. • Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : - o Comportement frauduleux ou erreur grave ; - o Non- respect des limites de risques ; - o Non-respect des process ; - o Départ de la personne. Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.
-------	---

Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaître, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

Partie quantitative :

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres Supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

UFF Rendement Diversifié n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que UFF Rendement Diversifié ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement UFF RENDEMENT DIVERSIFIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023
Fonds Commun de Placement
UFF RENDEMENT DIVERSIFIE
22, rue Vernier - 75017 Paris

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.
KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement UFF RENDEMENT DIVERSIFIE

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF RENDEMENT DIVERSIFIE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 31/12/2023 11:47:17

Séverine Ernest
Associée

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	7 389 614,75	7 813 022,61
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	7 389 614,75	7 813 022,61
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 389 614,75 ⁽¹⁾	7 813 022,61
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	41 622,19	833 259,90
Liquidités	41 622,19	833 259,90
Total de l'actif	7 431 236,94	8 646 282,51

(1) OPC maître

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	7 465 795,37	8 693 071,94
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-35 509,04	-10 602,18
Résultat de l'exercice (a, b)	-7 096,88	-47 623,21
Total des capitaux propres	7 423 189,45	8 634 846,55
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	8 047,49	11 435,96
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	8 047,49	11 435,96
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	7 431 236,94	8 646 282,51

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 763,10	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	19 942,77	25 844,30
Produits sur obligations et valeurs assimilées	72 925,31	64 023,51
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	97 631,18	89 867,81
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	-	2 835,48
Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	2 835,48
Résultat sur opérations financières (I - II)	97 631,18	87 032,33
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	108 428,97	139 392,73
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-10 797,79	-52 360,40
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	3 700,91	4 737,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-7 096,88	-47 623,21

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée hebdomadairement chaque vendredi ou, le cas échéant, le dernier jour de bourse précédent à Paris, si le vendredi est un jour férié et est datée de la veille.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à

- 1,35% TTC pour les parts C
- 1,35% TTC pour les parts D

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Description des frais de gestion indirects

En tant que fonds nourricier, l'OPC supporte indirectement les frais suivants facturés par l'OPCVM Maître :

- frais de gestion fixes, calculés sur la base de l'actif net : 0.50% TTC maximum
- frais indirects : le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais seront non significatif.

Les rétrocessions éventuellement perçues seront directement reversées au bénéfice du fonds commun de placement.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Catégorie de parts C

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Catégorie de parts D

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; la société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	8 634 846,55	11 860 002,79
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	174 426,09	441 752,11
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 823 086,03	-1 868 174,72
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	90 988,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-47 442,91	-93 722,80
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	6 584,97	-720,00
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	488 658,57	-1 742 918,55
Différence d'estimation exercice N	-249 598,74	
Différence d'estimation exercice N - 1	-738 257,31	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-10 797,79	-52 360,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	7 423 189,45	8 634 846,55

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	41 622,19	0,56
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	41 622,19	0,56	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Total créances	-
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-8 047,49
Total dettes	-8 047,49
Total	-8 047,49

Souscriptions rachats

Catégorie de parts C	
Parts émises	1 357,5964
Parts rachetées	10 210,7115
Catégorie de parts D	
Parts émises	-
Parts rachetées	549,2717

Commissions

Catégorie de parts C	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,33
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,33
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0007037833	RENDEMENT DIVERSIFIE M	8 401,2992	879,58	7 389 614,75

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Catégorie de parts C		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-4 801,87	-32 242,35
Total	-4 801,87	-32 242,35
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 801,87	-32 242,35
Total	-4 801,87	-32 242,35
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts D		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2 295,01	-15 302,36
Total	-2 295,01	-15 302,36
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 295,01	-15 302,36
Total	-2 295,01	-15 302,36
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 585,2931	3 134,5648
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Catégorie de parts C		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-23 995,24	-7 189,89
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-23 995,24	-7 189,89
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-23 995,24	-7 189,89
Total	-23 995,24	-7 189,89
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts D		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 513,80	-3 412,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-11 513,80	-3 412,29
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-11 513,80	-3 412,29
Total	-11 513,80	-3 412,29
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 585,2931	3 134,5648
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	7 423 189,45	8 634 846,55	11 860 002,79	13 873 935,13	16 140 886,40
Nombre de titres					
Catégorie de parts C	39 204,0329	48 057,1480	53 591,3683	62 099,1402	69 023,7870
Catégorie de parts D	2 585,2931	3 134,5648	3 792,6939	5 263,8828	5 893,9041
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	127,95	121,84	146,08	138,18	144,23
Catégorie de parts D en EUR	931,02	886,61	1 062,92	1 005,48	1 049,47
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	1,82
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	-0,73	-0,81	2,32	0,99	1,09
Catégorie de parts D en EUR	-5,34	-5,96	16,84	5,70	3,58

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			7 389 614,75	99,55
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			7 389 614,75	99,55
RENDEMENT DIVERSIFIE M	EUR	8 401,2992	7 389 614,75	99,55
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			-	-
Dettes			-8 047,49	-0,11
Comptes financiers			41 622,19	0,56
ACTIF NET			7 423 189,45	100,00

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

RENDEMENT DIVERSIFIE M

Rapport annuel au 29 septembre 2023

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Rendement Diversifié M

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
FR0007037833	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC	1.000 euros	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de réaliser, sur un horizon de placement recommandé de trois ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence : 85% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate et 15% Euro Stoxx®, en investissant sur les marchés obligataires et de façon moindre sur les marchés actions de toutes zones géographiques.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'indice composite suivant (cours de clôture, coupons/dividendes nets réinvestis) :

- 85% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate : cet indice obligataire est composé des emprunts d'émetteurs privés de la catégorie « Investment Grade » émis en euro. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.
- 15% Euro Stoxx® : cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro, libellé en euro, présentes dans l'indice Stoxx 600. Il est calculé quotidiennement et publié par la société Stoxx Limited.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé, via des titres en direct et/ou par l'intermédiaire d'OPC, aux titres de créances et instruments du marché monétaire au moyen d'une poche représentant entre 70% et 100% de l'actif net.

La fourchette de sensibilité du FCP sera comprise entre -1 et +8.

Le reste du portefeuille sera exposé, via des titres en direct et/ou par l'intermédiaire d'OPC, aux actions françaises et internationales au moyen d'une poche représentant entre 0% et 30% de l'actif net. L'investissement sera réalisé soit directement en titres de capital ou titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés cotées de toutes tailles de capitalisations relevant de tous secteurs économiques.

L'exposition du portefeuille aux différentes classes d'actifs (taux, actions) sera réalisée directement via des titres en direct et/ou par l'intermédiaire d'OPC dans le respect des limites décrites ci-dessus et indirectement par des instruments financiers à termes.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence ;
- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de ses dirigeants et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

Le FCP interviendra sur toutes les zones géographiques et toutes les devises. L'exposition aux pays émergents et au risque de change sera portée dans la limite de 100% de l'actif net.

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille sera investi, entre 0% et 30% de l'actif net, dans des actions cotées françaises ou internationales et autres titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et de donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de votes est de 15% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et pourront relever de toutes tailles de capitalisation.

Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé et de toutes zones géographiques.

Ils seront libellés en euro et/ou dans toute autre devise autre que l'euro.

❖ Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille sera investi, entre 0% et 100% de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 85% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Les titres détenus seront libellés en euro et/ou en toute autre devise.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Obligations puttables
- Obligations callables
- Obligations contingentes convertibles
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Le FCP pourra détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») entre 0% et 10% de l'actif net.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra également investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le FCP pourra investir jusqu'à 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	20%
FIA de droit français*	20%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	20%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
 - ☐ Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
 - ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
 - Augmentation de l'exposition au marché
 - ☐ Autre stratégie

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit

- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
 - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
 - Credit Link Notes
 - EMTN Structurés
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Nature des opérations utilisées :
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
 - Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

• Nature des interventions :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus du FCP
- ☐ Autre nature

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. La société de gestion veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunt de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	10%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	1%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces opérations (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :**Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles**

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à trois ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

03/10/2022 :

Changement charte graphique.

31/12/2022 :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI ASSET MANAGEMENT avec date d'effet au 31 décembre 2022.

01/01/2023 :

- En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, l'OPC a changé de société de gestion au profit d'Ofi Asset Management, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12 étant précisé que la nouvelle société de gestion a également changé de dénomination pour devenir « Ofi Invest Asset Management » à compter du 1er janvier 2023.
- Remplacement du DICI par un DIC PRIIPS.

01/09/2023 :

- **Mise à jour du document-type DIC PRIIPS** pour donner suite aux différentes précisions doctrinales apportées par le régulateur depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023, le document d'information clés (« DIC ») issue du règlement (UE) n° 1286/2014 dit « Règlement PRIIPS » associé à l'OPC et initialement publié par la société de gestion a été mis à jour.
- **Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'outils de gestion de la liquidité** : l'avertissement-type ci-dessous a été inséré dans le prospectus de l'OPC afin de mettre en garde les investisseurs sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles du fait de l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("gates") :
« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPC ».

Les autres caractéristiques de l'OPC demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire de l'OPC actualisée en conséquence est disponible sur le site internet : www.uff.net depuis le 1er septembre 2023.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Union Financière de France Banque

UFF Contact

32, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16 - France

Téléphone : 0 805 805 809 (service et appel gratuits)

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site internet : www.uff.net

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Sur les douze derniers mois, les marchés ont reflété des changements réguliers de scénarios économiques. Ces changements concernent principalement l'inflation, qui a fait son retour après une longue période de déflation. Depuis un an, cette inflation se normalise, notamment aux Etats Unis où elle est passée de 7,7% en septembre 2022 à 3% sur la fin du mois de juin 2023. En zone euro, elle a atteint 10,6% sur le début de période, avant de finalement se stabiliser autour de 5,2% un an plus tard. Néanmoins, le processus de désinflation n'est pas terminé et des problématiques subsistent. En effet, l'inflation sous-jacente reste à ce jour préoccupante notamment via la composante des services, dont la dynamique dépend de la résilience de la demande. En parallèle, et alors que les prix de l'énergie avaient reflué sur la fin d'année 2022, on note un rebond significatif des prix et principalement sur le baril de pétrole qui a augmenté de plus de 25% sur le dernier trimestre.

Face à cette forte remontée de l'inflation et afin de freiner l'économie et d'apaiser la demande, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses différents taux directeurs depuis un an, atteignant des niveaux que nous n'avions pas connus depuis de nombreuses années. Ainsi, après dix hausses consécutives, le taux de dépôt de la BCE est passé de -0,50% en juillet dernier à 4% à la fin du mois de septembre 2023. De l'autre côté de l'Atlantique, les taux directeurs de la Réserve Fédérale américaine (FED) ont suivi la même tendance et se situent dans la fourchette de 5,25%-5,50%, après une augmentation de 225 points de base (bps) au cours de la dernière année. Lors des deux dernières réunions, la FED a maintenu, comme anticipé, ces taux directeurs inchangés. Elle s'est néanmoins montrée déterminée en ne fermant pas la porte à une dernière hausse de taux sur la fin d'année 2023.

Ces importantes augmentations de taux, combinées aux problèmes persistants liés à l'inflation, ont suscité des craintes d'un atterrissage brutal de l'économie, et les discours évoquant une récession se sont multipliés. Il est toutefois indéniable que les différentes économies se sont révélées plus résilientes que prévu. Si la croissance mondiale sera probablement meilleure qu'attendue, tout en restant légèrement inférieure à 3 %, les véritables surprises se cachent dans la répartition géographique de cette croissance. Les États-Unis ne cessent de surprendre par la résilience de leur activité économique et parviennent à compenser la déception chinoise ainsi que la stagnation de l'économie européenne. De plus, la dispersion de la croissance entre les pays s'amplifie, avec l'Espagne et la France qui surperforment l'Allemagne et l'Italie, davantage pénalisées par les séquelles de la crise énergétique et plus récemment par la faiblesse chinoise.

Cependant, les effets néfastes du resserrement drastique des politiques monétaires commencent à se faire sentir dans l'économie réelle et touchent certains acteurs considérés comme "fragiles". Le secteur bancaire, ébranlé par la hausse rapide des conditions de financement, a été particulièrement secoué au mois de mars 2023, avec la faillite de la Silicon Valley Bank suivie par la chute de Crédit Suisse. Le secteur de l'immobilier peine également. La réévaluation du coût de financement de l'immobilier devrait s'étaler encore sur plusieurs trimestres, et pourrait amener une nouvelle dépréciation des prix.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont continué d'augmenter. On constate une hausse d'environ 74 points de base (bps) sur l'année, atteignant même son point haut de 4,60% à la fin du mois de septembre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la FED lors de sa dernière réunion. On observe une tendance similaire sur les taux européens. En effet, le taux allemand à 10 ans a augmenté de 73 bps sur la période. L'OAT 10 ans se situe quant à elle sur des niveaux autour de 3,40% après une augmentation de 68 bps sur l'année.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux sur l'année. Cependant, même si quelques hausses de taux se sont encore matérialisées en 2023, le segment des obligations d'entreprise semble avoir une meilleure orientation, avec des rendements plus attractifs et un positionnement intéressant en termes de couple rendement/risque.

Sur l'exercice, dans la zone euro, l'écart de rendement (spread) s'est légèrement resserré. En effet, mises à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont réduites. Nous considérons aujourd'hui les niveaux de rendement attractifs, notamment sur le segment du High Yield (HY). Les fondamentaux des entreprises restent bien orientés et les prévisions rassurantes. D'autre part, les taux de défaut ne devraient pas remonter significativement dans les prochains mois. Sur cette classe d'actifs, les spreads actuels correspondent à des niveaux de taux de défaut qui s'élèvent à 8,0 % contre 3,8 % anticipés par les agences.

Actions :

Les marchés actions ont rebondi de manière significative depuis le mois d'octobre 2022, portés par l'amélioration des perspectives économiques. Les actions internationales ont ainsi enregistré une progression de plus de 21.95% (en total return & devise locale) sur la période, tandis que l'indice S&P 500 des actions américaines a augmenté de plus de 19.5%. En Europe, les actions ont également connu un excellent début d'année, soutenues par la normalisation sur le front énergétique. Ainsi, il convient de souligner la bonne tenue des marchés européens sur la période, avec une performance annuelle d'environ +29% pour l'Eurostoxx 50 et +26.7% pour le CAC 40. La dépendance à la Chine, qui a soutenu les marchés européens en début de période, est maintenant vécue comme un désavantage, illustré par des messages plus prudents de certains industriels.

Politique de gestion

Politique d'allocation :

Sur le dernier trimestre 2022, nous étions sous-pondérés sur les actions japonaises en raison des incertitudes autour de la banque centrale japonaise jusqu'en novembre. Nous avons ensuite plutôt sous-pondéré les actions européennes compte tenu des niveaux de taux et de nos perspectives de ralentissement économique sur cette zone ; en revanche nous avons constitué des positions sur les actions chinoises (large et mid caps) en anticipation de la réouverture de l'économie suite à la politique zéro Covid. Sur la duration, nous avons neutralisé nos positions en début de trimestre puis mis en place des couvertures sur la partie longue de la courbe Euro (30 ans), compte tenu des tensions inflationnistes persistantes menant la Banque Centrale à durcir sa politique monétaire. Nous avons par ailleurs renforcé notre position à la surperformance des obligations américaines au détriment des obligations européennes, dans la perspective d'un ralentissement plus avancé aux Etats-Unis. Nous avons également mis en place une stratégie d'écartement du spread entre le BTP italien et le Bund allemand, suite au resserrement de ce spread qui nous apparaissait trop important, au vu du contexte économique et politique difficiles. Sur le crédit, nous avons conservé nos positions sur le High Yield Euro et nettement renforcé le crédit IG, afin de profiter de la compression du spread. Sur les diversifications actions, nous avons renforcé la stratégie de surperformance de l'énergie à l'approche d'un hiver où les difficultés d'approvisionnement sur le gaz pourraient se manifester s'il se montrait rigoureux. Nous avons également sur faiblesse renforcé notre position de surperformance des petites & moyennes capitalisation américaines vs grandes capitalisations, toujours décotées. Nous avons aussi complété nos positions sur les dividendes, avec une position longue sur les dividendes versés en 2023, basés sur les résultats 2022 quasi définitifs, et une position vendeuse sur les dividendes 2024 pouvant au contraire être affectés par le ralentissement économique. Pour finir, sur les devises, nous avons initié une position long Yen contre Dollar, suite à l'intervention du Japon pour soutenir sa devise.

Au cours du premier trimestre 2023, nous avons rapidement levé nos couvertures sur les actions européennes et mis en place des stratégies optionnelles sur l'Eurostoxx 50 gagnantes si les marchés accéléraient à la hausse ou en cas de baisse. Par ailleurs, nous avons allégé de 2pts les actions chinoises, la reprise économique semblant moins forte qu'anticipé. Sur la duration, nous avons progressivement levé nos couvertures sur les taux Euro, notre scénario étant à un ralentissement de la hausse des taux de la BCE. Parallèlement, sur les taux américains, nous avons acheté des couvertures pour nous protéger d'un ralentissement plus marqué de l'activité américaine menant la FED à couper plus tôt ses taux. Sur le portage crédit, nous avons maintenu nos positions sur l'Investment Grade, renforcé celles sur le High Yield et mis en place des positions sur la dette émergente (devises fortes puis devises locales) en prévision de l'assouplissement monétaire sur cette zone. Au niveau des diversifications actions, nous avons pris nos profits sur les small & mid caps US en amont du stress bancaire régional au mois de mars. Nous avons aussi réduit de moitié le secteur de l'énergie, impacté par le ralentissement de l'économie chinoise. Enfin, la BoJ commençant à sortir de sa politique de taux zéro, nous avons mis en place une stratégie de surperformance des banques japonaises. Les stratégies sur dividendes ont été de leur côté coupées dès janvier. Sur les devises, nous avons clôturé début janvier notre position sur le Yen, et au cours du trimestre, nous avons investi sur le dollar australien contre dollar néo-zélandais, pour tirer profit du différentiel de politique monétaire entre ces deux pays.

Sur le troisième trimestre, nous avons maintenu nos positions optionnelles jusqu'en juin où nous avons préféré les substituer par des positions fermes sur l'Eurostoxx 50 et le S&P, compte tenu des bonnes nouvelles sur l'activité économique. En revanche, nous avons clôturé en fin de période nos expositions à la Chine, les espoirs de rebond s'étant dissipés. Sur la duration, nous avons repris de la duration sur les taux américains, la FED s'approchant selon nous de la fin de son resserrement monétaire. Sur les stratégies de portage crédit, nous avons commencé à prendre des profits sur les obligations Investment Grade. En termes de diversifications actions, nous avons complètement sorti l'énergie au profit d'une nouvelle position de surperformance des large cap au détriment des small & mid caps US, doublement impactées par la hausse des taux et le ralentissement économique.

Au quatrième trimestre de l'exercice, nous avons maintenu notre surexposition actions, tant sur l'Europe que sur les Etats-Unis. Sur la duration, nous avons de juillet à septembre mis en place des couvertures sur les taux japonais après que la Banque Centrale Japonaise a décidé de remonter le taux maximal des emprunts d'état. Le marché de l'emploi aux Etats-Unis demeurant dynamique, les risques de resserrement monétaire augmentant, nous avons coupé nos positions sur les taux US en fin de période. Pour autant, nous avons mis en place une stratégie de pentification sur la courbe américaine, au cas où le resserrement monétaire prendrait fin plus tôt. En Europe, nous avons ajouté de la duration sur le 10 ans britannique, l'activité économique montrant de clairs signes de faiblesse. Dans un premier temps, nous avons vendu des obligations allemandes, pour limiter la duration globale puis nous avons levé cette couverture en fin de trimestre, faisant ainsi remonter la duration. Nous avons globalement réduit nos stratégies de portage, en réduisant voire sortant certaines positions, notamment sur la dette Investment Grade. Sur les diversifications actions, nous avons sorti nos positions sur les banques nippones. Concernant les devises, nous avons initié des positions sur la couronne norvégienne contre euro, la baisse des rentrées fiscales liées au pétrole amenant à moins de pressions vendeuses sur la devise norvégienne. Enfin, pour réduire le risque global du portefeuille, nous avons acheté du dollar jusqu'à 4,5% du portefeuille, puis l'avons soldé en gains.

Poche actions :

Une fois de plus, les prévisions ont été démenties par les marchés depuis 12-18 mois. Après la plus forte hausse de taux courts enregistrée depuis l'ère Volcker, les hypothèses de ralentissement économique aux Etats-Unis étaient largement bien ancrées en ce début d'exercice. En conséquence, les perspectives de croissance de résultats des entreprises semblaient suspectes, et l'opinion générale tournait vers une correction des marchés actions développés. Seuls les marchés émergents devaient à peu près sortir leur épingle du jeu, sous l'effet d'une réouverture chinoise pleine de promesses.

La fin d'année 2022 s'est illustrée par des performances boursières directement influencées par les évolutions haussières des marchés de taux. Les valeurs technologiques et de croissance restaient sous pression, alors que les titres estampillés « value » tiraient leur épingle du jeu. La rotation stylistique démarrée fin 2021 se poursuivait donc, et permettait de combler une (petite) partie des écarts de valorisation accumulés ces dernières années. Il était d'ailleurs intéressant de constater que, une fois n'est pas coutume, les marchés européens menaient la danse des marchés développés. Mais au début du premier trimestre 2023, les marchés ont changé de régime.

D'une part, la transmission de la politique monétaire à la sphère réelle de l'économie semblait prendre beaucoup plus de temps qu'escompté. Nombre d'entreprises ont commenté tout au long de l'exercice sur le fait qu'elles ne voyaient pas de ralentissement de la demande finale, et que les consommateurs, éléments essentiels à la croissance économique dans les pays développés, répondaient toujours présents. Les excédents d'épargne accumulés post Covid, ainsi que les hausses de salaire enregistrées depuis les réouvertures des économies, ont permis aux agents économiques de maintenir leur pouvoir d'achat. Les publications de résultats du premier semestre ont plutôt incité le consensus des analystes à revoir les prévisions de résultats à la hausse, notamment aux Etats-Unis. Certes, les volumes de vente pouvaient parfois apparaître décevants, mais ils étaient plus que largement compensés par des effets prix importants. L'inflation des coûts des entrants était bien transférée aux consommateurs finaux, et les marges demeuraient résilientes. Il n'en fallait pas plus pour battre en brèche les hypothèses pessimistes de début d'année, et permettre aux marchés actions de déjouer les pronostics en s'offrant une nouvelle jambe de hausse, aidée par le positionnement très prudent des investisseurs en début d'exercice.

Mais le réel élément de surprise de l'année est venu du secteur technologique américain. L'avènement de chat GPT, et plus l'emballement au sujet de l'Intelligence Artificielle générative, a entraîné les sociétés gravitant autour de la thématique. A ce titre, le NVIDIA a largement tiré son épingle du jeu, avec un triplement de son cours de bourse, porté par une progression très impressionnante de son carnet de commandes. La contagion de la hausse à l'ensemble des plus grosses capitalisations technologiques (« the magnificent seven ! ») a permis au SP500 de poursuivre sa progression, mais avec une extrême concentration des performances au sein de l'indice. Ainsi, en fin d'exercice, l'indice américain affiche une hausse de plus de 21%, mais à laquelle participe un nombre restreint de sociétés, la moitié des composantes affichant même une performance annuelle négative.

Les marchés européens s'en tirent relativement bien en affichant une hausse annuelle proche de 20%, cela malgré un environnement économique largement moins porteur que celui rencontré aux Etats-Unis. L'économie allemande, première de la zone, est à l'arrêt, doublement pénalisée par l'héritage de la crise énergétique de 2022, et l'absence de réaccélération chinoise. Le déstockage et le phénomène de normalisation des carnets de commandes ont entraîné les indicateurs avancés comme le PMI manufacturier en territoire récessif. Toutefois, la bonne tenue de la consommation permet aux économies de la zone de ne pas sombrer et aux entreprises de tenir leurs objectifs de résultats. L'absence de déception couplée à la faible valorisation des marchés européens ont soutenu leur progression.

En termes de gestion, dans ce contexte incertain des marchés, le biais défensif du fonds a été maintenu tout au long de la période de l'exercice. Sur la partie sectorielle, quelques arbitrages ont été opérés pendant la période. Parmi eux, nous pouvons noter l'augmentation de l'exposition du portefeuille aux banques et aux utilities, avec à la fin de l'exercice une surpondération sur les deux secteurs. Alors que dans les banques, BBVA et UNICREDIT ont été préférées, au sein des utilities, secteur porté par la transition énergétique, le choix s'est porté sur E.ON, ENGIE et ENEL. Enfin, il est également intéressant de souligner la réduction de l'exposition du portefeuille au secteur de l'agro-alimentaire (prise de profit notamment sur PERNOD RICARD) et des médias (sortie d'UMG). Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par la sortie d'un poids lourd de la cote, LINDE, nous amenant à effectuer quelques arbitrages. En effet, le titre LINDE est désormais coté aux USA en dehors de notre univers d'investissement. Outre la liquidation de ce titre, les positions sur AIR LIQUIDE, TELEFONICA et LVMH ont également été réduites au bénéfice de STMICRO, SAFRAN et NOVO NORDISK et d'une nouvelle ligne sur PANDORA.

Poche taux :

Après une année particulièrement difficile et dans un contexte de normalisation des politiques monétaires face aux pressions inflationnistes, le marché du crédit a renoué avec des performances positives. Il a été soutenu par un resserrement généralisé des spreads de crédit et des niveaux de portage redevenus attractifs, ce qui a permis de plus que compenser l'impact négatif des hausses de taux.

Compte tenu du relatif appétit des investisseurs pour les actifs risqués, les obligations les moins bien notées ont eu tendance à mieux se comporter que les mieux notées, avec une surperformance des notations BBBs par rapport aux notations AA/As au sein de la catégorie Investment Grade et une surperformance des notations Bs par rapport aux notations BBs au sein du High Yield. De même, la compression des spreads a été forte entre catégories High Yield et Investment Grade et entre dettes subordonnées et dettes senior.

Nous avons conservé une construction de portefeuille relativement similaire tout au long de l'année avec, en relatif, une surexposition aux dettes subordonnées, à la catégorie de notation BBB et aux financières.

Depuis le mois de juin 2023, nous réduisons progressivement les financières subordonnées vers les tranches senior. Nous avons aussi été actifs sur les indices CDS et, via dérivés, sur la sensibilité du Fonds, profitant de la volatilité pour trouver des points d'entrée et de sortie attractifs.

Performances

Sur la période, la performance du FCP a été de 6,55% contre 6,58% pour son indice de référence (85% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate et 15% Euro Stoxx®).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début (fin sept22)	VL de fin (fin sept23)
RENDAMENT DIVERSIFIE M PART C/D	FR0007037833	30/09/2022	29/09/2023	6,55%	6,58%	835,42 €	879,58 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)					
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
RENDAMENT DIVERSIFIE M	OPC	LU0478205379	dbxt2 EC Bd 1C	9 896 875.77	10 441 999.17
RENDAMENT DIVERSIFIE M	OPC	IE00BFNM3B99	iShares MSCI EMU ESG	10 310 930.21	9 570 214.11
RENDAMENT DIVERSIFIE M	OPC	IE00B5M4WH52	ISHR JP EM LCL	8 939 740.21	2 721 608.90
RENDAMENT DIVERSIFIE M	OPC	IE0000FCGYF9	INV SP CHI 500SWAP	6 955 146.66	6 697 415.30
RENDAMENT DIVERSIFIE M	OPC	FR0011024249	AVIVA INV.EURO CREDI		4 821 447.84
RENDAMENT DIVERSIFIE M	OPC	IE00BKT6VQ12	ISH CNY BOND EURHA	4 588 610.06	4 585 653.95
RENDAMENT DIVERSIFIE M	OPC	LU1547515053	BNPP E JPM ESG EMBI	4 535 466.53	4 501 090.48
RENDAMENT DIVERSIFIE M	OPC	IE00BKPSFD61	ISH CNY BOND \$A		4 518 761.15
RENDAMENT DIVERSIFIE M	OPC	IE00B66F4759	ISHS EUR HIG YLD C	4 369 440.84	2 066 714.92
RENDAMENT DIVERSIFIE M	OPC	FR0000985558	AVIVA INV.MON.C 4D	3 394 982.04	3 396 138.00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/rapport-de-votes_OFI-AM_03-2023_FR.pdf

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante :

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/CR-frais-d-intermediation_abeille-AM.pdf

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : 16 821 617,50 euros
- Taux : Pas de position au 29/09/2023
- Crédit : 418 463 euros
- Actions – CFD : Pas de position au 29/09/2023
- Commodities : Pas de position au 29/09/2023

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : 136 217 580,17 euros
- Options : 29 344 645,91 euros

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- BNP PARIBAS SA
- CREDIT AGRICOLE CIB
- SOCIETE GENERALE

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29/09/2023, Rendement Diversifié M n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Réfaction

En application des dispositions prévus par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40% et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : 11,06€

- Dont par éligible à la réfaction de 40% : 2,32€
- Dont par non éligible à la réfaction : 8,74€

Partie qualitative :

Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions réglementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

Principes

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.
2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :
 - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
 - Le complément, constitué du reste.
3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique...
4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :
 - Les objectifs fixés aux salariés ;
 - Leur contribution aux risques opérationnels ;
 - Le respect des objectifs SFDR ;
 - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
 - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

Critères

Personnel concerné	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Preneurs de risques	Dispositions relatives aux FGV • Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques. • Méthode : o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle. o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants.	• la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ; • l'observation de la politique de gestion des risques ; • la conformité avec les règlements internes ou externes... ; • le suivi des process de gestion. En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants : • Risques réglementaires : o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable

	o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs. Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité : • Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier	o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés. • Risques opérationnels : - o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel. - o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC. - o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T. - o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement. • Risques fiscaux : - o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale. • Risques de durabilité : - o Respect des process extra-financier - o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats. Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle
Dirigeants	Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise : • Evolution du bénéfice d'exploitation ; • Réalisation d'objectifs stratégiques : - o croissance des actifs ; - o parts de marché ; - o amélioration du mix produit ; - o diversification produits ; - o diversifications géographique... • Respect des valeurs du groupe • Critères RSE • Image, notoriété...	Evaluation ad hoc (360 ou autre) Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.
Resp. fonctions de contrôle	Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.	Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.
Les commerciaux	Collecte ; • Evolution du chiffre d'affaires ; • Taux de pénétration ; • Réussites de campagne ; • Nouveaux clients...	

Modalités de versement

Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers	Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash. Pour les autres : Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes : • 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ; • 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)
Proportion de rémunération variable reportée	Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus). Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur
Durée de report	3 ans.
Politique de rétention / restitution (claw back)	La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois. Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.

Malus	Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori. • La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0. • La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année. • Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel. • Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : - o Comportement frauduleux ou erreur grave ; - o Non- respect des limites de risques ; - o Non-respect des process ; - o Départ de la personne. Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.
-------	---

Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaître, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

Partie quantitative :

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres Supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

Rendement Diversifié M n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que Rendement Diversifié M ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement RENDEMENT DIVERSIFIE M

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023
Fonds Commun de Placement
RENDEMENT DIVERSIFIE M
22, rue Vernier - 75017 Paris

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.
KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement RENDEMENT DIVERSIFIE M

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RENDEMENT DIVERSIFIE M constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 31/12/2023 11:47:02

Séverine Ernest
Associée

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	200 447 015,95	225 902 902,88
Actions et valeurs assimilées	18 139 751,41	20 884 306,32
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 139 751,41	20 884 306,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	140 343 384,05	158 963 611,70
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	140 343 384,05	158 963 611,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	39 233 081,21	44 273 431,97
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	39 233 081,21	31 348 976,62
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	12 924 455,35
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	2 730 799,28	1 781 552,89
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 730 799,28	1 773 509,94
Autres opérations	-	8 042,95
Autres instruments financiers	-	-
Créances	42 927 346,04	28 898 567,83
Opérations de change à terme de devises	39 078 373,33	23 227 443,20
Autres	3 848 972,71	5 671 124,63
Comptes financiers	4 480 855,34	556 868,11
Liquidités	4 480 855,34	556 868,11
Total de l'actif	247 855 217,33	255 358 338,82

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	216 009 343,97	225 015 704,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	441,76	1 503,92
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-11 439 190,77	1 172 343,28
Résultat de l'exercice (a, b)	438 442,58	375 972,25
Total des capitaux propres	205 009 037,54	226 565 524,37
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	3 512 085,59	2 447 450,93
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	3 512 085,59	2 447 450,93
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 512 146,73	1 725 114,69
Autres opérations	999 938,86	722 336,24
Dettes	39 098 159,86	24 591 709,28
Opérations de change à terme de devises	38 522 074,36	23 634 212,33
Autres	576 085,50	957 496,95
Comptes financiers	235 934,34	1 753 654,24
Concours bancaires courants	235 934,34	1 753 654,24
Emprunts	-	-
Total du passif	247 855 217,33	255 358 338,82

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	263 422 168,70	5 539 600,00
ACTIONS	4 081 157,23	-
VENTE - FUTURE - RUSSELL 2000 INDEX	4 081 157,23	-
TAUX	259 341 011,47	5 539 600,00
VENTE - FUTURE - EURO BUND	-	5 539 600,00
VENTE - FUTURE - US ULTRA 10Y	26 791 032,43	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.50 - 2024-09	50 788 344,64	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.75 - 2021-09	170 072 801,26	-
VENTE - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.50 - 2024-06	11 688 833,14	-
Engagements de gré à gré	16 000 000,00	47 000 000,00
CREDIT	16 000 000,00	47 000 000,00
VENTE - DERIVES CREDIT - ITRAXX EUR XOVER S40	16 000 000,00	-
VENTE - DERIVES CREDIT - ITRAXX EUROPE S38 V1	-	47 000 000,00
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	308 550 723,62	113 063 488,84
ACTIONS	13 449 260,84	25 242 819,77
ACHAT - FUTURE - DJ EURO STOXX 50	7 314 960,00	1 127 100,00
ACHAT - FUTURE - DOW JONES 600 OIL & GAS	-	2 233 000,00
ACHAT - FUTURE - RUSSELL 2000 EMINI	-	4 647 964,29
ACHAT - FUTURE - S&P 500 INDEX	6 134 300,84	-
ACHAT - FUTURE - STOXX 50 DIVIDENDS	-	2 726 400,00
VENTE - FUTURE - EURO STOXX 50 DIVIDENDS	-	2 220 750,00
VENTE - FUTURE - S&P 500	-	4 593 750,00
VENTE - FUTURE - TOPIX	-	4 409 720,25
ACHAT - OPTION - S&P 500 - CALL 3 850 - 2022-10	-	2 015 264,80
VENTE - OPTION - S&P 500 - CALL 3 900 - 2022-10	-	1 268 870,43
CREDIT	-	7 300 000,00
VENTE - DERIVES CREDIT - JP MORGAN 20-12-22	-	3 800 000,00
VENTE - DERIVES CREDIT - JP MORGAN 20-12-22	-	3 500 000,00
TAUX	295 101 462,78	80 520 669,07
ACHAT - FUTURE - BOBL	-	18 561 250,00
ACHAT - FUTURE - BTP 10Y 6%	-	1 119 800,00
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	9 905 280,00	-
ACHAT - FUTURE - LONG GILT	19 122 752,76	-
ACHAT - FUTURE - US 10Y NOTE	-	4 802 678,57
ACHAT - FUTURE - US 10Y NOTE ULTRA	-	5 682 413,91
ACHAT - FUTURE - US TNOTE 2Y	56 920 817,42	-
ACHAT - FUTURE - US ULTRA BOND 30Y	5 947 279,47	-
VENTE - FUTURE - EURO SCHATZ	-	45 116 465,00
VENTE - FUTURE - JAPAN GOV BOND	-	5 238 061,59
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.25 - 2024-06	13 598 557,99	-
VENTE - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.625 - 2024-09	189 606 775,14	-

Hors bilan (en euros) (suite)

	29/09/2023	30/09/2022
Engagements de gré à gré	16 418 463,00	-
CREDIT	16 418 463,00	-
ACHAT - DERIVES CREDIT - ITRAXX EUR XOVER S40	16 418 463,00	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	145 939,80	6 133,57
Produits sur actions et valeurs assimilées	572 615,61	794 888,07
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 185 282,11	3 218 567,69
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 903 837,52	4 019 589,33
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	70 640,36	77 500,51
Autres charges financières	-	-
Total (II)	70 640,36	77 500,51
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 833 197,16	3 942 088,82
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 116 343,17	1 379 333,19
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	2 716 853,99	2 562 755,63
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-57 318,70	-53 345,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	2 221 092,71	2 133 438,02
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	438 442,58	375 972,25

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et est datée de la veille.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture des marchés du jour appelé J de calcul de la valeur liquidative, soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours d'ouverture (J)
- Zone Europe : cours de clôture (J-1)
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1)

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture de la veille du jour de l'évaluation communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créance négociables

Les Titres de Créance Négociables et valeurs assimilées seront évalués de façon actuarielle sur la base d'une courbe de taux majorée le cas échéant d'un écart représentatif de la valeur intrinsèque de l'émetteur.

Les Titres de Créance Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence la veille du jour de l'évaluation défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- Les TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.
- Les TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ou taux équivalent dans la devise considérée.
- Les TCN d'une durée de vie résiduelle inférieure à trois mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché de la veille du jour de l'évaluation communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués à leur valeur probable de négociation, déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les produits de taux des émetteurs privés sont valorisés, à partir d'un modèle d'actualisation au prix de marché de la veille du jour de l'évaluation. A partir des cours d'un panel de contributeurs et des relevés des courbes de taux, un écart de signature « spread » est déterminé pour fixer le prix de marché du titre. A défaut de contributeurs, un écart de signature est estimé par la société de gestion à partir de titres comparables du même émetteur.

Dans l'hypothèse où la société de gestion estime que le cours coté n'est pas représentatif de la valeur de marché d'un titre, l'évaluation du titre relève de sa responsabilité en conformité avec les dispositions réglementaires.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises (swaps)

Ces contrats sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les swaps d'indice et autres swaps

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Europe : au cours de compensation de (J-1)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,50% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le FCP pouvant être investi jusqu'à 20% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés mais resteront non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du résultat net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	226 565 524,37	321 386 470,54
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	11 582 778,74	5 452 525,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-45 220 967,29	-51 328 611,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 035 858,65	5 672 073,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 854 833,45	-6 167 358,04
Plus-values réalisées sur contrats financiers	16 902 484,50	28 045 186,23
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-17 466 011,51	-27 937 711,51
Frais de transaction	-333 331,99	-751 564,68
Différences de change	447 529,95	721 284,72
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	23 557 272,18	-48 511 513,51
Différence d'estimation exercice N	-10 148 299,15	
Différence d'estimation exercice N - 1	-33 705 571,33	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-337 750,21	-1 388 516,49
Différence d'estimation exercice N	-1 196 288,88	
Différence d'estimation exercice N - 1	-858 538,67	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-365 277,68	-456 057,94
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 716 853,99	2 562 755,63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-2 221 092,71	-2 133 438,02
Autres éléments	-	1 400 000,00 ⁽¹⁾
Actif net en fin d'exercice	205 009 037,54	226 565 524,37

(1) Rétrocessions de commissions de mouvements indument prélevées.

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	140 343 384,05	68,46
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	140 343 384,05	68,46
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	554 442 474,26	270,45
Actions	17 530 418,07	8,55
Crédit	32 418 463,00	15,81
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	140 343 384,05	68,46	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	4 480 855,34	2,19
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	235 934,34	0,12

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	26 791 032,43	13,07	-	-	232 549 979,04	113,43	-	-
Autres opérations	91 896 129,66	44,83	-	-	203 205 333,13	99,12	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	13 748 686,03	6,71	30 579 789,69	14,92	96 014 908,33	46,83
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 480 855,34	2,19	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	235 934,34	0,12	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	232 549 979,04	113,43	-	-	-	-	26 791 032,43	13,07
Autres opérations	-	-	203 205 333,13	99,12	56 920 817,42	27,77	-	-	34 975 312,24	17,06

Répartition par devise

	USD	%	NOK	%	CHF	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	137 015,25	0,07	499 989,42	0,24
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	6 145 834,35	3,00	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	10 664 702,35	5,20	8 192 377,31	4,00	-	-	5 060 112,37	2,47
Comptes financiers	-	-	-	-	1 436,33	0,00	315 942,02	0,15

Répartition par devise (suite)

	USD	%	NOK	%	CHF	%	Autres	%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	10 029 487,84	4,89	2 865 209,37	1,40	4 079 101,07	1,99	-	-
Comptes financiers	235 206,08	0,11	0,33	0,00	-	-	727,93	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	263 422 168,69	128,49	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	272 207 730,87	132,78	-	-	-	-	19 122 752,76	9,33

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Achat à terme de devises	22 256 755,83
Contrepartie vente à terme de devises	16 821 617,50
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	2 317 829,27
Collatéral espèces versé	1 520 570,94
Coupons à recevoir	10 572,50
Total créances	42 927 346,04
Dettes	
Vente à terme de devises	-16 941 474,09
Contrepartie achat à terme de devises	-21 580 600,27
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-295 400,12
Collatéral espèces reçu	-260 000,00
Autre	-20 685,38 ⁽²⁾
Total dettes	-39 098 159,86
Total	3 829 186,18

(2) Provision frais RTO

Souscriptions rachats

Parts émises	12 946,1440
Parts rachetées	51 066,6370

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,51
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010645325	OFI INVEST ESG ALPHA YIELD I	4,00	1 406 170,50	5 624 682,00
FR0007085386	OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE IC	5 667,00	1 325,83	7 513 478,61
FR0010838607	OFI INVEST ISR SMALL & MID CAPS EURO I	30,00	20 478,56	614 356,80
	<i>Sous-total</i>			<i>13 752 517,41</i>

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
	15/12/2022	331 115,00	1,26	-	-
	16/03/2023	330 772,15	1,32	-	-
	15/06/2023	458 121,76	1,91	-	-
	14/09/2023	1 101 083,80	4,69	-	-
Total acomptes		2 221 092,71	9,18	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	441,76	1 503,92
Résultat	438 442,58	375 972,25
Total	438 884,34	377 476,17
Affectation		
Distribution	438 182,70	376 962,99
Report à nouveau de l'exercice	701,64	513,18
Capitalisation	-	-
Total	438 884,34	377 476,17
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	233 075,9052	271 196,3982
Distribution unitaire	1,88	1,39
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 439 190,77	1 172 343,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-11 439 190,77	1 172 343,28
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-11 439 190,77	1 172 343,28
Total	-11 439 190,77	1 172 343,28
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	233 075,9052	271 196,3982
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	205 009 037,54	226 565 524,37	321 386 470,54	377 883 252,36	446 694 765,61
Nombre de titres					
Parts	233 075,9052	271 196,3982	319 596,2842	397 925,8842	451 458,9602
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	879,58	835,42	1 005,60	949,63	989,44
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	11,06	8,86	9,37	12,33	15,28
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	0,21	0,16	0,22	0,17
Capitalisation unitaire					
en EUR	-49,07	4,32	49,87	-21,46	-2,81

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			18 139 751,41	8,85
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			18 139 751,41	8,85
ADYEN NV	EUR	94,00	66 335,80	0,03
AIR LIQUIDE	EUR	2 476,00	395 763,84	0,19
AIRBUS SE	EUR	2 368,00	300 688,64	0,15
ALLIANZ SE-REG	EUR	2 221,00	501 279,70	0,24
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	1 641,00	93 996,48	0,05
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	2 635,00	138 363,85	0,07
ARCADIS	EUR	582,00	24 793,20	0,01
ARCELORMITTAL	EUR	2 085,00	49 570,88	0,02
ASML HOLDING NV	EUR	1 530,00	855 423,00	0,42
AXA	EUR	12 224,00	344 472,32	0,17
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	34 238,00	263 974,98	0,13
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	80 696,00	291 998,48	0,14
BEIERSDORF AG	EUR	1 150,00	140 472,50	0,07
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	460,00	44 334,80	0,02
BNP PARIBAS	EUR	5 930,00	358 349,90	0,17
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	1 453,00	106 766,44	0,05
CAIXABANK S.A.	EUR	35 348,00	133 827,53	0,07
CAPGEMINI SE	EUR	1 672,00	277 217,60	0,14
CARLSBERG AS.B	DKK	455,00	54 385,73	0,03
CELLNEX TELECOM SA	EUR	2 774,00	91 458,78	0,04
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	3 125,00	102 562,50	0,05
DANONE	EUR	2 632,00	137 548,32	0,07
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	355,00	58 113,50	0,03
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	3 814,00	28 627,88	0,01
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	1 944,00	74 912,04	0,04
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	14 316,00	284 430,29	0,14
E.ON AG NOM.	EUR	23 394,00	262 012,80	0,13
EIFFAGE	EUR	962,00	86 618,48	0,04
ELEC DE PORTUGAL	EUR	24 677,00	97 128,67	0,05
ENEL SPA	EUR	58 019,00	337 670,58	0,16
ENGIE	EUR	16 778,00	243 784,34	0,12
ENI SPA	EUR	10 106,00	154 177,14	0,08
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 614,00	266 568,24	0,13
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	4 407,00	76 351,28	0,04
FRESENIUS	EUR	3 055,00	90 000,30	0,04
HERMES INTERNATIONAL	EUR	84,00	145 303,20	0,07
IBERDROLA SA	EUR	11 420,00	120 994,90	0,06
INDITEX	EUR	6 892,00	243 218,68	0,12
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	7 157,00	224 407,74	0,11
ING GROEP NV	EUR	23 722,00	297 711,10	0,15
KBC GROUPE	EUR	2 061,00	121 887,54	0,06

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KERING	EUR	113,00	48 804,70	0,02
KERRY GROUP PLC-A	EUR	1 253,00	99 212,54	0,05
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	4 554,00	129 880,08	0,06
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	28 761,00	89 705,56	0,04
L'OREAL	EUR	1 103,00	433 699,60	0,21
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	680,00	44 431,20	0,02
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 266,00	906 962,40	0,44
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	3 743,00	246 626,27	0,12
MERCK KGA	EUR	860,00	136 009,00	0,07
MICHELIN (CGDE)	EUR	7 885,00	229 216,95	0,11
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	743,00	127 610,25	0,06
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 206,00	445 134,60	0,22
NESTE OYJ	EUR	3 940,00	126 592,20	0,06
NOKIA (AB) OYJ	EUR	30 911,00	110 290,45	0,05
NORDEA BANK ABP	SEK	13 649,00	142 135,42	0,07
NOVARTIS AG-REG	CHF	1 412,00	137 015,25	0,07
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	2 374,00	204 974,60	0,10
PANDORA A/S	DKK	1 004,00	98 493,67	0,05
PERNOD RICARD	EUR	1 055,00	166 531,75	0,08
PROSUS NV	EUR	3 759,00	104 951,28	0,05
PRYSMIAN SPA	EUR	4 179,00	159 428,85	0,08
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	3 191,00	228 986,16	0,11
QIAGEN N.V.	EUR	3 312,00	126 750,24	0,06
REPSOL	EUR	3 337,00	51 957,09	0,03
REXEL	EUR	2 932,00	62 451,60	0,03
SAFRAN SA	EUR	674,00	100 183,36	0,05
SAINT-GOBAIN	EUR	4 241,00	241 228,08	0,12
SANOFI	EUR	5 003,00	507 704,44	0,25
SAP SE	EUR	4 856,00	596 413,92	0,29
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2 942,00	461 835,16	0,23
SIEMENS AG-REG	EUR	3 701,00	502 077,66	0,24
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	1 441,00	69 168,00	0,03
SIGNIFY NV	EUR	1 375,00	35 076,25	0,02
SOCIETE GENERALE SA	EUR	2 296,00	52 911,32	0,03
SOLVAY	EUR	1 264,00	132 530,40	0,06
SPIE SA	EUR	2 853,00	78 514,56	0,04
SR TELEPERFORMANCE	EUR	391,00	46 685,40	0,02
STELLANTIS NV	EUR	10 785,00	196 394,85	0,10
STMICROELECTRONICS NV	EUR	5 033,00	206 277,51	0,10
TELEFONICA SA	EUR	35 530,00	137 430,04	0,07
THALES	EUR	1 407,00	187 271,70	0,09
THYSSENKRUPP AG	EUR	5 990,00	43 283,74	0,02
TOTALENERGIES SE	EUR	11 329,00	705 909,99	0,34
UNICREDIT SPA	EUR	16 268,00	369 771,64	0,18
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	3 418,00	93 755,74	0,05

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
VINCI SA	EUR	3 073,00	322 726,46	0,16
VONOVIA SE	EUR	5 851,00	133 461,31	0,07
WOLTERS KLUWER	EUR	2 388,00	273 784,20	0,13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			140 343 384,05	68,46
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			140 343 384,05	68,46
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	1 100 000,00	1 007 934,12	0,49
ADECCO INTL FINANCIAL 1.0% 21/03/2082	EUR	776 000,00	624 544,78	0,30
AGEAS NV 3.875% PERP	EUR	2 200 000,00	1 621 200,03	0,79
AIB GROUP 2.25% 04/04/2028 EMTN	EUR	1 000 000,00	927 690,53	0,45
AIB GROUP 4.625% 23/07/2029 EMTN	EUR	922 000,00	917 498,30	0,45
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY FINANCING B 1.125% 11/01/2029	EUR	1 300 000,00	1 038 215,67	0,51
ALLIANZ SE 5.824% 25/07/2053	EUR	1 300 000,00	1 326 603,82	0,65
AMPRION 3.875% 07/09/2028 EMTN	EUR	600 000,00	596 454,25	0,29
ANHEUSER INBEV SANV 1.125% 01/07/2027	EUR	1 300 000,00	1 188 880,43	0,58
AT T 2.6% 19/05/2038	EUR	1 100 000,00	845 341,52	0,41
AXASA 3 7/8 05/20/2049	EUR	1 500 000,00	1 515 099,48	0,74
BANCO DE BADELL 2.625% 24/03/2026	EUR	1 800 000,00	1 756 185,20	0,86
BANCO DE BADELL 5.125% 10/11/2028	EUR	500 000,00	527 227,71	0,26
BANCO NTANDER 0.5% 24/03/2027	EUR	1 200 000,00	1 090 713,66	0,53
BANCO NTANDER 3.625% 27/09/2026	EUR	2 200 000,00	2 172 261,35	1,06
BANKINTER 0.875% 08/07/2026 EMTN	EUR	2 000 000,00	1 827 277,72	0,89
BARCLAYS 0.877% 28/01/2028	EUR	473 000,00	421 062,93	0,21
BARCLAYS 1.125% 22/03/2031 EMTN	EUR	1 380 000,00	1 228 251,10	0,60
BARCLAYS 2.885% 31/01/2027 EMTN	EUR	882 000,00	864 078,23	0,42
BBVA 3.375% 20/09/2027 EMTN	EUR	600 000,00	582 478,85	0,28
BELFIUS SANV 3.875% 12/06/2028	EUR	1 200 000,00	1 198 888,41	0,58
BEVCO LUX SARL 1.0% 16/01/2030	EUR	1 033 000,00	811 071,19	0,40
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.75% 15/03/2029	EUR	1 400 000,00	1 229 371,23	0,60
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 16/06/2032	EUR	1 000 000,00	956 326,25	0,47
BK AMERICA 1.102% 24/05/2032	EUR	1 000 000,00	779 669,98	0,38
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 1.625% 20/04/2030	EUR	926 000,00	696 120,77	0,34
BNP PAR 0.5% 19/02/2028 EMTN	EUR	1 200 000,00	1 051 455,23	0,51
BNP PAR 2.375% 20/11/2030 EMTN	EUR	1 800 000,00	1 732 852,98	0,85
BOOKING 4.125% 12/05/2033	EUR	1 216 000,00	1 214 235,30	0,59
BPCE 0.5% 15/09/2027 EMTN	EUR	1 400 000,00	1 244 643,33	0,61
BPCE 1.75% 02/02/2034 EMTN	EUR	400 000,00	331 348,77	0,16
BPCE 5.125% 25/01/2035 EMTN	EUR	1 600 000,00	1 593 408,16	0,78
BQ POSTALE 0.75% 02/08/2032 EMTN	EUR	2 100 000,00	1 739 544,08	0,85
BRITEL 2 3/4 08/30/2027	EUR	1 500 000,00	1 429 032,76	0,70
CA 0.375% 20/04/2028 EMTN	EUR	2 000 000,00	1 684 137,00	0,82
CAIXA GEN 0.375% 21/09/2027 EMTN	EUR	500 000,00	442 506,42	0,22

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
CAIXA GEN 5.75% 31/10/2028 EMTN	EUR	700 000,00	760 579,98	0,37
CAIXABANK 5.0% 19/07/2029 EMTN	EUR	1 100 000,00	1 108 399,16	0,54
CASA ASSURANCES 1.5% 06/10/2031	EUR	2 100 000,00	1 588 007,09	0,77
CESKA SPORITELNA AS 6.693% 14/11/2025	EUR	900 000,00	966 765,28	0,47
COFINIMMO 1.0% 24/01/2028	EUR	1 400 000,00	1 210 415,56	0,59
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25/03/2029	EUR	700 000,00	699 686,55	0,34
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.1% PERP	EUR	1 200 000,00	915 874,23	0,45
COVIVIO 1.125% 17/09/2031	EUR	1 800 000,00	1 404 174,97	0,68
CRED SUIS SA GROUP AG 1.0% 24/06/2027	EUR	3 500 000,00	3 167 104,86	1,54
CREDIT LOGEMENT 1.35% 28/11/2029	EUR	1 700 000,00	1 631 144,66	0,80
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.875% 25/10/2029	EUR	1 100 000,00	1 075 456,65	0,52
CRITERIA CAIXAHOLDING SAU 0.875% 28/10/2027	EUR	1 300 000,00	1 146 613,27	0,56
DANONE 3.47% 22/05/2031 EMTN	EUR	1 500 000,00	1 468 991,72	0,72
DANSKE BK 0.75% 09/06/2029 EMTN	EUR	1 400 000,00	1 174 461,93	0,57
DEUTSCHE BK 1.875% 23/02/2028	EUR	500 000,00	452 740,20	0,22
DEUTSCHE BK 4.0% 29/11/2027 EMTN	EUR	300 000,00	307 489,98	0,15
DEUTSCHE BK 5.0% 05/09/2030	EUR	500 000,00	484 151,88	0,24
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.75% 18/09/2031	EUR	1 792 000,00	1 404 205,91	0,68
DIAGEO FINANCE 1.5% 22/10/2027	EUR	1 000 000,00	930 295,23	0,45
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27/07/2027	EUR	643 000,00	646 973,45	0,32
EDF 4.25% 25/01/2032 EMTN	EUR	700 000,00	700 588,01	0,34
EDP FIN 1.625% 26/01/2026 EMTN	EUR	800 000,00	765 698,37	0,37
ENEL 1.375% PERP	EUR	1 000 000,00	824 603,97	0,40
ENEL 1.875% PERP	EUR	700 000,00	515 707,02	0,25
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 17/06/2027	EUR	1 000 000,00	861 396,41	0,42
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 02/08/2081	EUR	1 200 000,00	1 070 386,74	0,52
ENGIE 3.875% 06/01/2031	EUR	1 800 000,00	1 769 776,61	0,86
ENI 2.0% PERP	EUR	1 619 000,00	1 400 951,67	0,68
EON SE 3.75% 01/03/2029 EMTN	EUR	819 000,00	811 677,49	0,40
ESSILORLUXOTTICA 0.75% 27/11/2031	EUR	1 600 000,00	1 272 499,52	0,62
GE 2.125% 17/05/2037	EUR	1 300 000,00	1 006 064,60	0,49
GECINA 0.875% 30/06/2036 EMTN	EUR	1 100 000,00	723 988,48	0,35
GEN MILLS 3.907% 13/04/2029	EUR	584 000,00	587 206,09	0,29
HEIMSTADEN BOSTAD AB 1.125% 21/01/2026	EUR	996 000,00	860 431,45	0,42
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.75% 06/09/2029	EUR	1 199 000,00	787 657,71	0,38
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	EUR	1 100 000,00	944 209,09	0,46
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	1 300 000,00	1 187 488,11	0,58
ING GROEP NV 1.0% 13/11/2030	EUR	500 000,00	457 875,16	0,22
ING GROEP NV 1.625% 26/09/2029	EUR	800 000,00	768 069,99	0,37
ING GROEP NV 2.0% 22/03/2030	EUR	1 200 000,00	1 148 235,78	0,56
INMOBILIARIA COLONIAL 2.0% 17/04/2026	EUR	1 900 000,00	1 820 294,91	0,89
INTE 5.0% 08/03/2028 EMTN	EUR	1 100 000,00	1 130 334,11	0,55
INTE 5.125% 29/08/2031 EMTN	EUR	887 000,00	881 796,52	0,43

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ITV 1.375% 26/09/2026	EUR	1 800 000,00	1 654 887,94	0,81
JPM C 1.75% 30/01/2030 EMTN	EUR	1 412 000,00	1 234 331,63	0,60
JYSKE BANK DNK 5.5% 16/11/2027	EUR	1 096 000,00	1 173 854,32	0,57
KBC GROUPE 0.625% 07/12/2031	EUR	1 800 000,00	1 569 673,87	0,77
LA POSTE 1.45% 30/11/2028 EMTN	EUR	800 000,00	720 038,82	0,35
LEGRAND 3.5% 29/05/2029	EUR	600 000,00	596 669,00	0,29
LIBERTY MUTUAL GROUP 3.625% 23/05/2059	EUR	1 400 000,00	1 351 738,25	0,66
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29/09/2030	EUR	670 000,00	671 755,78	0,33
MAGNA INTL 4.375% 17/03/2032	EUR	700 000,00	713 014,90	0,35
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.0% 02/07/2031	EUR	500 000,00	405 422,97	0,20
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.375% 15/10/2040	EUR	1 613 000,00	1 047 248,79	0,51
MERCK KGAA 1.625% 09/09/2080	EUR	1 100 000,00	991 107,14	0,48
MONDI FINANCE 1.625% 27/04/2026	EUR	596 000,00	565 030,34	0,28
NASDAQ 4.5% 15/02/2032	EUR	722 000,00	725 075,32	0,35
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 2.0% 25/07/2029	EUR	2 200 000,00	2 141 197,71	1,04
NATL GRID GAS FINANCE 4.25% 05/07/2029	EUR	926 000,00	926 377,81	0,45
NATL GRID NORTH AMERICA 4.151% 12/09/2027	EUR	1 135 000,00	1 132 558,43	0,55
NATLENERLANDEN BANK NV 0.5% 21/09/2028	EUR	1 400 000,00	1 169 713,78	0,57
NORDEA BKP 3.625% 10/02/2026	EUR	615 000,00	621 857,31	0,30
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	1 500 000,00	1 518 547,04	0,74
ORSTED 2.25% 24/11/2017	EUR	1 195 000,00	1 172 424,30	0,57
PERNOD RICARD 3.75% 02/11/2032	EUR	600 000,00	607 954,85	0,30
PROSUS NV 1.207% 19/01/2026 EMTN	EUR	800 000,00	737 996,16	0,36
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.75% 26/01/2027	EUR	700 000,00	710 837,17	0,35
RELX FINANCE BV 3.75% 12/06/2031	EUR	534 000,00	527 870,17	0,26
ROYAL BANK OF CANADA 4.125% 05/07/2028	EUR	1 575 000,00	1 574 530,34	0,77
RTE EDF TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	EUR	1 100 000,00	1 070 821,99	0,52
SELP FINANCE SARL 0.875% 27/05/2029	EUR	1 393 000,00	1 103 681,46	0,54
SG 4.25% 06/12/2030 EMTN	EUR	2 600 000,00	2 573 195,48	1,26
STATKRAFT AS 3.5% 09/06/2033	EUR	656 000,00	639 065,52	0,31
SUEZ 1.625% 21/09/2032 EMTN	EUR	700 000,00	575 889,98	0,28
SUEZ SACA 5.0% 03/11/2032 EMTN	EUR	500 000,00	535 422,74	0,26
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029 EMTN	EUR	649 000,00	640 417,76	0,31
TELIA COMPANY AB 2.125% 20/02/2034	EUR	2 000 000,00	1 677 652,93	0,82
TELIA COMPANY AB 2.75% 30/06/2083	EUR	1 000 000,00	886 576,65	0,43
TELIA COMPANY AB 3.625% 22/02/2032	EUR	775 000,00	764 828,64	0,37
TELSTRA GROUP 3.75% 04/05/2031	EUR	784 000,00	785 195,47	0,38
THE SAGE GROUP 3.82% 15/02/2028	EUR	800 000,00	808 773,76	0,39
TOTALENERGIES SE 1.625% PERP	EUR	800 000,00	679 472,01	0,33
TRANSURBAN FINANCE COMPANY 1.45% 16/05/2029	EUR	1 700 000,00	1 478 154,16	0,72
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	703 000,00	619 108,43	0,30
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 0.75% 24/03/2029	EUR	2 400 000,00	1 977 387,33	0,96
UNICREDIT 2.2% 22/07/2027 EMTN	EUR	1 200 000,00	1 116 620,28	0,54

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.0% 30/06/2027	EUR	325 000,00	317 516,51	0,15
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032	EUR	400 000,00	385 733,54	0,19
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 4.0% 13/06/2031	EUR	706 000,00	697 219,16	0,34
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% PERP	EUR	2 500 000,00	2 299 422,32	1,12
VERIZON COMMUNICATION 2.875% 15/01/2038	EUR	1 200 000,00	1 006 268,78	0,49
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.5% PERP	EUR	1 500 000,00	1 432 817,97	0,70
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.375% PERP	EUR	700 000,00	585 667,82	0,29
VOLKSWAGEN LEASING 4.625% 25/03/2029	EUR	1 374 000,00	1 369 649,02	0,67
VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	EUR	2 100 000,00	1 454 331,45	0,71
WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	EUR	1 679 000,00	1 370 498,37	0,67
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	EUR	177 000,00	176 198,47	0,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			39 233 081,21	19,14
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			39 233 081,21	19,14
AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD	EUR	4,00	5 624 682,00	2,74
ISHS EURO HIGH YLD CORP BD UCITS EUR DIS	EUR	25 964,00	2 314 171,32	1,13
OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE IC	EUR	5 667,00	7 513 478,61	3,66
OFI INVEST ISR SMALL & MID CAPS EURO I	EUR	30,00	614 356,80	0,30
db x-trackers II SICAV - db x-trackers II EUR Corporate Bond	EUR	65 169,00	9 313 953,48	4,54
iShares J.P. Morgan EM Local Govt Bond UCITS ETF USD (Dist)	USD	152 271,00	6 145 834,35	3,00
iShares MSCI EMU ESG Screened UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	1 110 942,00	7 706 604,65	3,76
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-781 286,31	-0,38
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			218 652,55	0,11
Appel Marge CACEIS	EUR	162 360,03	162 360,03	0,08
Appel Marge CACEIS	USD	-34 189,30	-32 324,19	-0,02
Appel Marge CACEIS	GBP	62 930,00	72 615,45	0,04
CBOT USUL 30A 1223	USD	53,00	-365 039,14	-0,18
CSFR/0624/C98.25	USD	1 470,00	86 863,00	0,04
CSFR/0624/C98.5	USD	-1 470,00	-69 490,40	-0,03
CSFR/0924/P94.5	USD	479,00	223 604,28	0,11
CSFR/0924/P94.625	USD	-2 441,00	-1 413 550,63	-0,69
CSFR/0924/P94.75	USD	1 962,00	1 391 226,25	0,68
E-MIN RUS 200 1223	USD	-48,00	167 344,24	0,08
EURO BUND 1223	EUR	77,00	-20 550,00	-0,01
EURO STOXX 50 1223	EUR	174,00	-141 810,00	-0,07
LIFFE LG GILT 1223	GBP	176,00	-72 615,45	-0,04
SP 500 MINI 1223	USD	30,00	-263 318,91	-0,13
TU CBOT UST 2 1223	USD	297,00	-133 448,01	-0,07
US 10Y ULT 1223	USD	-254,00	626 786,03	0,31
Autres opérations			-999 938,86	-0,49
ITRAXX EUR XOVER S40	EUR	16 000 000,00	-483 366,40	-0,24
ITRAXX EUR XOVER S40	EUR	-16 418 463,00	-516 572,46	-0,25
Autres instruments financiers			-	-
Créances			42 927 346,04	20,94
Dettes			-39 098 159,86	-19,07
Comptes financiers			4 244 921,00	2,07
ACTIF NET			205 009 037,54	100,00